

## Pourquoi choisir notre service de gestion immobilière ?

- Sécurité avant tout : bail notarié et conseils juridiques pour une tranquillité totale
- Expertise notariale : un professionnel du droit à vos côtés
- Gestion complète et sécurisée : nous prenons en charge chaque détail
- Optimisation du rendement : vos revenus locatifs entre de bonnes mains
- Tarifs dégressifs pour la gestion de plusieurs biens

Mandat de gestion locative	Tarifs TTC (mensuels sur tous les encaissements)
Pour l'habitation :	7,20%
• Assurances loyers impayés et frais de procédure LSN (facultatif)	2,65%
• Assurance détérioration immobilière (facultatif)	0,30%

Bureaux et surfaces commerciales :	11%
• Assurances loyers impayés et frais de procédure LSN (facultatif)	4,40%
• Assurance détérioration immobilière (facultatif)	0,30%

Plusieurs lots d'habitation confiés au service gestion	Tarifs
1 lot	6,5% HT
2 lots	6% HT (pour l'ensemble des lots)
3 lots et +	5,5% HT (pour l'ensemble des lots)



## Ce que nous faisons pour vous

### METTRE VOTRE BIEN EN VALEUR

- Estimation précise de la valeur locative
- Conseils pour les diagnostics techniques
- Rédaction et diffusion d'annonces attractives
- Sélection rigoureuse du locataire et vérification de solvabilité
- Organisation des visites et signature du bail chez le notaire
- État des lieux réalisé avec un commissaire de justice

### PRÉSERVER ET VALORISER VOTRE PATRIMOINE

- Entretien courant et suivi des travaux
- Conseils sur la performance énergétique
- Accompagnement lors des assemblées générales
- Évaluation du bien en cas de projet de vente

### ASSURER LA SÉRÉNITÉ AU QUOTIDIEN

- Encaissement des loyers et suivi des impayés
- Gestion des charges et relation avec le syndic
- Déclarations fiscales et conseils en optimisation patrimoniale
- Suivi administratif et disponibilité permanente

### UN ACCOMPAGNEMENT HUMAIN ET JURIDIQUE

- Gestion des conflits et médiation
- Veille législative pour anticiper les évolutions
- Relation avec commissaire de justice et avocat
- Conseils personnalisés à chaque étape

## Le bail notarié : votre meilleure garantie

- Authentique, sécurisé et exécutoire
- Permet d'agir rapidement en cas de non-paiement, sans passer devant un juge
- Une copie « exécutoire » pour recouvrement immédiat (saisie sur salaires, comptes, meubles)
- Conformité aux dernières évolutions législatives grâce à l'intervention du notaire

### TARIFICATION DE LA RÉDACTION ET LA NÉGOCIATION DES BAUX

Preneur	Bailleur
/	1 mois de loyer hors charges TTC
Partage avec le bailleur dans la limite d'un total des honoraires (de rédaction et de visite) plafonné légalement : • Zone très tendue = 12,10m2 • Zone tendue (Lille et Métropole) = 10,09€/m2 • Zone non tendue = 8,07€/m2	+ Honoraires de rédaction (partagés avec le preneur dans la limite du plafonnement légal pour le preneur) : ½ mois de loyer hors charges HT + 1/8 mois de loyer hors charges HT si garant/caution + Émolument de formalités

